

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 décembre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 40.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : URBAIN Sandrine par Jean-Claude ISSELIN, CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, ROBERT Isabelle par VIALLET Pascal, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, SCHMITT Philippe par HINGANT Marie-Luce, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, VAN de ROSTYNE Alain à GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, ROTH Michèle à LEDOUBLE Catherine, ROTA Colette à BALLAND Alain, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BEURY Jeanne-Laure à PATELLI Lise, LEYMBERGER Brigitte à LEMELLE Flavienne, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe

Excusés : PETIT Sandrine, GRIENENBERGER Daniel, TRUELLE Hubert, LEIX Jean-François, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, DENIS Valéry, MARTINOT Bruno, VETTER Claude

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°12	Convention financière de partenariat 2020 entre Troyes Champagne Métropole et le Crédit Mutuel – Partenariat exclusif
RAPPORTEUR	Jean-Luc DRAGON

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	127	127			

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

**CONVENTION FINANCIERE DE PARTENARIAT 2020
ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE ET LE CREDIT MUTUEL
PARTENARIAT EXCLUSIF**

Annexe : convention financière 2020 entre Troyes Champagne Métropole et le Crédit Mutuel

Exposé :

La Maison des Etudiants (MDE), installée depuis 2009 sur le Campus des Comtes de Champagne, est devenue un lieu incontournable pour les étudiants de l'agglomération troyenne. Chaque année, le service Vie Étudiante de Troyes Champagne Métropole présent dans ce lieu, organise notamment des événements et des animations afin de répondre aux besoins de cette population :

- Le Forum Avenir Étudiant pour favoriser l'orientation, dans le supérieur, des lycéens et des étudiants ;
- Le Guichet Logement Étudiant (en juin et juillet) et le Guichet Unique Étudiant (début septembre) qui doivent permettre aux étudiants primo-arrivants de trouver un logement et effectuer leur(s) démarche(s) administrative(s) avant la rentrée universitaire, en un lieu unique (à la MDE) ;
- L'évènement d'accueil devenu incontournable (durant 3 jours en septembre) : « Les Clés de Troyes » qui inaugurent la rentrée universitaire ;
- Les Olympiades Étudiantes (en octobre), compétition de sports ludiques inter-établissements.

Tous ces événements et animations contribuent au dynamisme de la vie étudiante et à l'attractivité du territoire.

Pour cette raison, le Crédit Mutuel a souhaité conventionner avec le Pôle Enseignement Supérieur – Recherche – Vie Étudiante et Maison du Patrimoine de Troyes Champagne Métropole et obtenir un partenariat bancaire exclusif.

Les modalités de l'engagement du Crédit Mutuel ne sont pas encore définies avec précision mais la banque souhaite reconduire une participation semblable.

La banque accompagnera financièrement, le Pôle Enseignement Supérieur – Recherche – Vie Étudiante et Maison du Patrimoine de Troyes Champagne Métropole pour la bonne organisation des événements que la Communauté d'agglomération souhaite mettre en place pour l'année 2020, selon des modalités développées dans la convention financière, annexée au présent rapport.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le principe du conventionnement annuel avec la banque Le Crédit Mutuel ;**
- **D'APPROUVER le projet de convention financière conclue entre Le Crédit Mutuel et Troyes Champagne Métropole ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

N°

CONVENTION FINANCIERE DE PARTENARIAT 2020
ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
ET
LE CREDIT MUTUEL

Considérant que Troyes Champagne Métropole organise pour l'année 2020, les événements suivants :

- Le Forum Avenir Étudiant
- Les Clés de Troyes,
- Les Olympiades Etudiantes.

Considérant que ces manifestations visent à fédérer les étudiants autour d'animations sur le Campus des Comtes de Champagne, à accroître l'attractivité de l'agglomération et à accompagner les étudiants dans leurs démarches ;

Considérant qu'à ce titre, elle est amenée à s'associer à différents partenaires publics, privés ou associatifs pour dynamiser la vie étudiante ;

Considérant que Le Crédit Mutuel se propose d'apporter son soutien financier et d'être partenaire bancaire exclusif de Troyes Champagne Métropole pour l'organisation des événements cités ci-dessus ;

Considérant la nécessité de définir les modalités juridiques, financières, techniques d'un partenariat unissant ces deux entités ;

Est conclue la présente convention de partenariat :

Entre :

La Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole représentée par **Monsieur François BARON**, habilité à cet effet par délibération du Conseil Communautaire n° ... du Conseil Communautaire du

Ci-après « La Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole »,

Et :

Et les Caisses de CREDIT MUTUEL de Troyes, Saint André les Vergers, Troyes Val de Seine et Crédit Mutuel Enseignant Aube représentées pardûment habilité à signer la présente,
Et Le District de Crédi Mutual Bourgogne représenté pardûment habilité à signer la présente,

Ci-après dénommée « le Partenaire », d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er}: Objet du partenariat

La présente convention définit les conditions suivant lesquelles le partenaire accepte de participer matériellement à l'organisation des événements suivants :

- Le Forum Avenir Étudiant, édition 2020
- Les Clés de Troyes, édition 2020,
- Les Olympiades Etudiantes, édition 2020,
- Autres événements en cours de discussion.

Ce partenariat avec un établissement bancaire est exclusif.

Article 2: Droits et engagements de la Communauté é d'Agglomération

Troyes Champagne Métropole s'engage à piloter et à organiser les événements cités à l'article 1 de la présente convention.

À ce titre, elle mettra à disposition, les moyens logistiques et matériels nécessaires à l'organisation des manifestations (de l'article 1^{er}), ainsi que le personnel nécessaire au bon déroulement de celles-ci.

Par ailleurs, Troyes Champagne Métropole prendra à sa charge le coût du matériel acquis en vue des manifestations (de l'article 1^{er}) et la réalisation des supports de communication.

De plus, Troyes Champagne Métropole s'engage à :

- **Clés de Troyes 2020**: Organiser une conférence de presse pour la remise des prix du Tremplin Musiques et Initiatives Étudiantes édition 2020 (après la manifestation) et proposer une épreuve du Raid Urbain des Clés de Troyes au partenaire, le ... (date à définir).
- **Forum Avenir Étudiant 2020** : Mettre à disposition gratuitement, un espace stand au Cube-Troyes Champagne Expo pour cet événement.
- **Facebook : Étudier à Troyes**: à publier les offres du partenaire liées au public étudiant.

Enfin, Troyes Champagne Métropole s'engage à faire figurer le logo du Partenaire bancaire sur l'ensemble des supports de communication des manifestations (de l'article 1^{er}), hormis les cas où, pour des raisons techniques notamment, ces supports ne le permettraient pas.

Article 3: Droits et obligations du Partenaire

Le Partenaire s'engage à participer aux manifestations susvisées au travers de dons en nature ou de contributions diverses pour un montant d'environ 2 500 € déclinés dans un second temps par manifestation
Il est convenu du caractère non exclusif de ce partenariat y compris dans le milieu bancaire.

Article 4 : Assurances

Chaque partie souscritra une assurance couvrant sa responsabilité civile pour les dommages aux biens ou aux personnes qu'elle serait susceptible de provoquer à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Article 5 : Communication

Les parties conviennent que tout élément de communication lié aux événements devra systématiquement et préalablement être validé par la Direction de la Communication de Troyes Champagne Métropole.

Article 6 : Responsabilité contractuelle

En cas de non-respect, par l'une des parties, de ses engagements tels que stipulés dans la présente, celle-ci est susceptible d'engager sa responsabilité contractuelle vis-à-vis de l'autre partie.

Article 7 : Annulation des événements

En cas d'annulation d'un des événements cités à l'article 1, qui ne résulterait pas de la volonté d'une des parties, chaque partie supportera seule les conséquences matérielles et financières de cette annulation.

Article 8 : Durée

La présente convention est conclue à compter de sa signature par les parties et prendra fin au 31 décembre 2020.

Toutefois, notwithstanding l'hypothèse mentionnée à l'article 7 de la présente, chaque partie pourra résilier ladite convention de façon anticipée, pour tout motif propre, par simple envoi à l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception en ce sens, deux mois au moins avant l'échéance anticipée souhaitée.

Article 9 : Litiges

En cas de litige quant à l'interprétation ou l'exécution de la présente et après épuisement des voies de recours amiables, les parties conviennent de porter leur différend devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Fait à Troyes, en trois exemplaires originaux, le

Troyes Champagne Métropole
Le Président,

Le Paritaire,
Les Responsables,